



**CH-3003 Berne, CdA**

Aux employeurs des militaires  
effectuant le service d'appui « CORONA 20 »  
en faveur des autorités civiles

Berne, le 16 novembre 2020

### **Informations sur le service d'appui en cours**

Madame, Monsieur,

Il me tient à cœur de vous informer à nouveau personnellement sur le service d'appui accompli par notre armée au profit du système de santé publique. Celui-ci vous concerne directement en votre qualité d'employeur, car certains de vos collaborateurs se trouvent parmi les 2500 militaires qui accomplissent déjà ou accompliront un service d'appui d'ici au 31 mars 2021 au plus tard. La décision du Conseil fédéral prise le 4 novembre 2020 constitue la base légale de cet engagement de l'Armée suisse.

Je sais que l'économie de notre pays a déjà consenti de grands sacrifices suite à la convocation d'employés pour lutter contre la première vague de la pandémie de COVID-19. Nous cherchons donc à recruter un maximum de soldats et de cadres volontaires pour le service d'appui en cours afin d'atténuer la pression exercée. Toutefois, nous avons d'ores et déjà dû mobiliser du personnel sanitaire spécialisé, étant donné que le pool de volontaires n'était pas assez grand pour satisfaire la demande. Nous serons en outre contraints de déclencher des mises sur pied supplémentaires.

Parmi les militaires convoqués se trouvent des collaborateurs exerçant des fonctions-clés dans votre entreprise. Afin de pouvoir résoudre les frictions produites pour les deux parties de manière uniforme et pragmatique, nous avons centralisé le traitement des dispenses à Berne.

L'octroi d'une dispense générale pour des associations professionnelles dans leur ensemble est impossible tant du point de vue juridique qu'en raison des impératifs liés à l'accomplissement des missions. Le Réseau national de sécurité constitue la seule exception, sachant que des bases légales permettent de dispenser le personnel qui lui est indispensable. Nous sommes bien entendu prêts à examiner chaque cas particulier et à engager des volontaires pour autant que nous disposions, dans notre pool du personnel, des spécialistes pouvant exercer les fonctions requises.

Dans les cas de ce genre, nous devons recevoir une demande de dispense déposée par le militaire concerné, accompagnée d'une attestation de l'employeur et d'une déclaration récente émise par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) confirmant d'une part l'importance systémique de l'entreprise, et présentant d'autre part la fonction professionnelle du collaborateur.

Quoi qu'il en soit, nous nous efforçons de minimiser autant que possible les répercussions négatives causées par ce service militaire non planifié pour le militaire et son employeur, en ne procédant à des mises sur pied que pour répondre à des situations d'extrême urgence.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les demandes de dispense du service d'appui, leur traitement par nos soins et le formulaire ad hoc en suivant le lien :

<https://www.vtg.admin.ch/fr/actualite/coronavirus/dispensation-vom-assistenzdienst.html>

Si vous avez des questions au sujet du service d'appui de l'armée en général ou des demandes de clarification concernant la convocation de membres de votre personnel en particulier, je vous prie de les adresser à [eco@vtg.admin.ch](mailto:eco@vtg.admin.ch).

Je réalise bien les conséquences que ce service d'appui entraîne pour les ressources humaines et financières ainsi que pour l'organisation de votre entreprise. Il n'en demeure pas moins que celui-ci est indispensable pour empêcher une surcharge du système de santé publique en Suisse.

En vous remerciant sincèrement de votre compréhension et de votre contribution à la maîtrise de cette situation extraordinaire, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Commandant de corps Thomas Süssli  
Chef de l'armée

Pour info

- Cheffe du DDPS
- Chef cdmt Op et rempl CdA
- Chef cdmt Instr
- Chef cdmt Op désigné